

États financiers

**HÔPITAL COMMUNAUTAIRE
DE CORNWALL**

Exercice clos le 31 mars 2023

HÔPITAL COMMUNAUTAIRE DE CORNWALL

Table des matières

Exercice clos le 31 mars 2023

Page

- Rapport de l'auditeur indépendant
- États financiers
 - État de la situation financière 1
 - État des résultats 2
 - État de l'évolution (insuffisance) des actifs nets..... 3
 - État des flux de trésorerie..... 4
 - État des gains et pertes de réévaluation 5
 - Notes afférentes aux états financiers 6



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
400-863, rue Princess
Kingston (ON) K7L 5N4
Canada
Téléphone 613-549-1550
Télécopieur 613-549-6349

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres du conseil d'administration de l'Hôpital communautaire de Cornwall

Rapport d'audit des états financiers

Impossibilité d'exprimer une opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Hôpital communautaire de Cornwall (l'entité), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2023, l'état des résultats, l'état de l'évolution des actifs nets (insuffisance), l'état des flux de trésorerie, l'état des gains et pertes de réévaluation pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires et annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (ci-après, les « états financiers »).

Nous n'exprimons pas d'opinion sur les états financiers de l'entité ci-joints. En raison de l'importance des problèmes décrits dans le paragraphe « **Fondement de l'impossibilité d'exprimer une opinion** », nous n'avons pas été en mesure d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder une opinion d'audit sur les présents états financiers.

Fondement de l'impossibilité d'exprimer une opinion

En avril 2023, l'entité a été touchée par un cyberévénement d'une telle gravité que les dossiers d'archives stockés dans son système de rapports financiers ont été détruits et ne peuvent être récupérés. Nous n'avons pas été en mesure de trouver d'autres moyens pour étayer les états financiers de l'entité au 31 mars 2023 et pour l'exercice clos à cette date. Cette limitation de la portée, qui échappe au contrôle de la direction de l'entité, est importante et généralisée, et ne sera pas corrigée.

Par conséquent, nous n'avons pas été en mesure de déterminer si des ajustements auraient pu être jugés nécessaires à l'égard de ces états financiers.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.



Page 2

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers

Notre responsabilité consiste à effectuer un audit des états financiers de l'entité conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada et à produire un rapport d'audit. Toutefois, en raison des problèmes décrits au paragraphe « ***Fondement de l'impossibilité d'exprimer une opinion*** », nous n'avons pas été en mesure d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder une opinion d'audit sur les présents états financiers.

Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

KPMG A.R.L. / S.R.L. C.R.L.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Kingston (Canada)

Le 7 mars 2024

HÔPITAL COMMUNAUTAIRE DE CORNWALL

État de la situation financière

Au 31 mars 2023, avec informations comparatives de 2022

	2023	2022
Actif		
Actif à court terme		
Trésorerie	23 011 407 \$	17 972 866 \$
Trésorerie soumise à restrictions (note 4)	200 000	500 000
Débiteurs (note 3)	8 666 192	8 795 427
Stocks	1 348 184	1 940 626
Charges payées d'avance	1 130 974	1 958 293
	<u>34 356 757</u>	<u>31 167 212</u>
Trésorerie soumise à restrictions (note 4)	—	209 010
Immobilisations (note 5)	106 240 412	109 631 874
Swaps de taux d'intérêt (note 8)	262 982	212 584
	<u>140 860 151 \$</u>	<u>141 220 680 \$</u>
Passif, apports reportés et actifs nets (insuffisance)		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer (note 6)	32 714 966 \$	26 143 343 \$
Produits reportés	2 205 554	2 446 774
Avantages sociaux futurs (note 7)	348 606	488 795
Tranche à court terme de la dette à long terme (note 8)	521 000	1 572 000
	<u>35 790 126</u>	<u>30 650 912</u>
Avantages sociaux futurs (note 7)	6 274 940	6 212 273
Dette à long terme (note 8)	5 255 000	4 766 000
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (note 20)	3 273 389	—
Apports en capital reportés (note 9)	92 351 023	97 243 448
	<u>142 944 478</u>	<u>138 872 633</u>
Actifs nets (insuffisance)		
Investis en immobilisations (note 10)	7 680 219	6 050 426
Affectés au fonds de dotation (note 11)	—	209 010
Non affectés	(10 027 528)	(4 123 973)
	<u>(2 347 309)</u>	<u>2 135 463</u>
Gains de réévaluation cumulés	262 982	212 584
	<u>(2 084 327)</u>	<u>2 348 047</u>
Engagements et éventualités (note 12)		
	<u>140 860 151 \$</u>	<u>141 220 680 \$</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil d'administration :

 directeur

 directeur

HÔPITAL COMMUNAUTAIRE DE CORNWALL

État des résultats

Exercice clos le 31 mars 2023, avec informations comparatives de 2022

	2023	2023
Produits		
Soins aux patients		
Ministère de la Santé (note 18)	121 369 679 \$	114 857 696 \$
Autres	20 437 739	18 970 144
Recouvrement		
Suppléments aux chambres	14 625	26 150
Autres	5 428 375	4 876 806
Revenu de placement	678 868	86 294
Amortissement des apports reportés afférents à l'équipement	2 151 085	1 787 807
Autres programmes		
Ministère de la Santé	10 414 645	9 717 305
Ministère des Services sociaux et communautaires	3 458 230	3 415 178
	163 953 246	153 737 380
Charges		
Traitements et salaires	70 271 411	64 872 269
Avantages sociaux	22 096 119	20 790 918
Rémunération du personnel médical	15 628 445	14 432 542
Fournitures médicales et chirurgicales	8 660 742	7 272 480
Médicaments et gaz médicaux	6 754 660	6 287 252
Autres fournitures et charges	22 205 255	21 399 177
Bâtiments et terrains	994 825	815 418
Amortissement d'immobilisations – équipement	4 462 625	4 250 706
Intérêts sur la dette à long terme	35 176	63 840
Autres programmes		
Ministère de la Santé	10 414 645	9 717 305
Ministère des Services sociaux et communautaires	3 458 230	3 415 178
	164 982 133	153 317 085
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges avant les éléments suivants	(1 028 887)	420 295
Intérêts sur la dette à long terme	(118 251)	(106 854)
Amortissement des apports reportés afférents au bâtiment	5 256 900	5 157 317
Charges de désactualisation (OMHSI)	(116 490)	–
Amortissement d'immobilisations – bâtiment	(5 543 304)	(5 470 758)
	(521 145)	(420 295)
Insuffisance des produits sur les charges	(1 550 032)\$	– \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

HÔPITAL COMMUNAUTAIRE DE CORNWALL

État de l'évolution des actifs nets (insuffisance)

Exercice clos le 31 mars 2023, avec informations comparatives de 2022

	Investis en immobilisations	Fonds de dotation	Non affectés	2023 Total	2022 Total
Solde (insuffisance) au début de l'exercice	6 050 426 \$	209 010 \$	(4 123 973)\$	2 135 463 \$	2 135 463 \$
Ajustement au moment de l'adoption du chapitre SP 3280 (note 20)	–	–	(2 723 730)	(2 723 730)	–
Solde (insuffisance) au début de l'exercice, après retraitement	6 050 426	209 010	(6 847 703)	(588 267)	2 135 463
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges (note 10b))	(2 597 945)	–	1 047 913	(1 550 032)	–
Transfert du fonds de dotation (note 11)	–	(209 010)	–	(209 010)	–
Variation nette des investissements en immobilisations (note 10b))	4 227 738	–	(4 227 738)	–	–
Solde (insuffisance) à la fin de l'exercice	7 680 219 \$	– \$	(10 027 528)\$	(2 347 309)\$	2 135 463 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

HÔPITAL COMMUNAUTAIRE DE CORNWALL

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2023, avec informations comparatives de 2022

	2023	2023
Rentrées (sorties) de fonds		
Activités de fonctionnement		
Insuffisance des produits sur les charges	(1 550 032)\$	– \$
Éléments hors trésorerie		
Amortissement d'immobilisations	10 005 930	9 721 464
Charges de désactualisation	116 490	–
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	(7 407 985)	(6 945 124)
Augmentation des avantages sociaux futurs	(77 522)	162 292
Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement (note 14)	7 879 398	6 534 049
	8 966 279	9 472 681
Activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations	(6 181 299)	(3 501 100)
Augmentation des apports reportés afférents aux immobilisations	2 515 561	3 005 912
	(3 665 738)	(495 188)
Activités de financement		
Produits de la dette à long terme	2 000 000	–
Transfert du fonds de dotation	(209 010)	–
Remboursement de la dette à long terme	(2 562 000)	(1 540 000)
	(771 010)	(1 540 000)
Augmentation nette de la trésorerie	4 529 531	7 437 493
Trésorerie au début de l'exercice	18 681 876	11 244 383
Trésorerie à la fin de l'exercice	23 211 407 \$	18 681 876 \$
Composition de la trésorerie		
Trésorerie	23 011 407 \$	17 972 866 \$
Trésorerie soumise à restrictions (capital)	200 000	500 000
Trésorerie soumise à restrictions	–	209 010
	23 211 407 \$	18 681 876 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

HÔPITAL COMMUNAUTAIRE DE CORNWALL

État des gains et pertes de réévaluation

Exercice clos le 31 mars 2023, avec informations comparatives de 2022

	2023	2023
Gains (pertes) de réévaluation cumulé(e)s au début de l'exercice	212 584 \$	(17 494)\$
Gains non réalisés sur : Swaps de taux d'intérêt	50 398	230 078
Gains de réévaluation cumulés à la fin de l'exercice	262 982 \$	212 584 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

HÔPITAL COMMUNAUTAIRE DE CORNWALL

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2023

L'Hôpital communautaire de Cornwall/Cornwall Community Hospital (l'« Hôpital ») fut constitué en vertu de la *Loi sur les personnes morales* de l'Ontario. L'activité principale de l'Hôpital consiste à fournir des services de soins de santé à la population de Cornwall et de la région. Organisme de bienfaisance enregistré au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, l'Hôpital est exonéré de l'impôt sur le revenu à condition de respecter certains critères définis dans la Loi.

1. Principales conventions comptables

a) Constatation des produits

L'Hôpital applique la méthode du report pour comptabiliser les apports, lesquels comprennent les dons et les subventions gouvernementales.

En vertu de la *Loi sur l'assurance-santé* et de ses règlements d'application, l'Hôpital est principalement financé par la province de l'Ontario selon les accords budgétaires établis par le ministère de la Santé. Les subventions de fonctionnement sont comptabilisées comme produits dans la période à laquelle elles se rattachent. Les subventions approuvées mais non reçues à la fin de la période sont inscrites aux débiteurs. Lorsqu'une partie de la subvention s'applique à une période ultérieure, elle est reportée et constatée dans cette période.

Les apports non grevés d'affectations sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir à condition que le montant à recevoir puisse faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception soit raisonnablement assurée.

Les apports grevés d'affectations externes, sauf les apports au fonds de dotation, sont constatés comme produits lorsque les charges correspondantes sont engagées. Les apports affectés à l'acquisition d'immobilisations sont reportés et amortis par imputation aux résultats selon la méthode linéaire à un taux correspondant à celui de l'amortissement des immobilisations en question.

Les produits provenant du Régime d'assurance-santé de l'Ontario, des suppléments aux chambres, et autres revenus sont constatés lorsque le service est rendu ou que la marchandise est vendue.

Les apports au fonds de dotation sont constatés comme augmentations directes de l'actif net de ce fonds.

b) Apports reçus sous forme de services

De nombreux bénévoles passent beaucoup de temps à aider l'Hôpital dans la réalisation de ses activités et services. En raison de la difficulté à déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services, ils ne sont pas comptabilisés dans les états financiers.

HÔPITAL COMMUNAUTAIRE DE CORNWALL

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2023

1. Principales conventions comptables (suite)

c) Stocks

Les stocks sont comptabilisés au moindre du coût moyen ou du coût de remplacement.

d) Immobilisations

Les immobilisations acquises, autres que l'équipement mineur, sont comptabilisées au coût. Les immobilisations acquises par contrat de location-acquisition sont d'abord comptabilisées à la valeur actualisée des paiements de location minimums futurs, puis amorties sur leur durée de vie estimative. Lorsqu'une immobilisation ne contribue plus aux activités de l'Hôpital, sa valeur comptable nette est amortie à sa valeur résiduelle. Les apports d'immobilisations sont comptabilisés à leur juste valeur à la date de l'apport.

Le calcul de l'amortissement des coûts et des apports reportés correspondants s'effectue selon la méthode linéaire au moyen des taux annuels suivants, conformément aux lignes directrices du ministère de la Santé :

Améliorations des terrains	5 % à 12,5 %
Bâtiments	2 % à 5 %
Équipement de service des bâtiments	4 % à 10 %
Matériel et mobilier	5 % à 33,33 %
Logiciels et équipement du système d'information	20 % à 33,33 %

Les remplacements d'équipement mineur sont passés en charge dans l'exercice où le remplacement a lieu. Les immobilisations en cours ne sont pas amorties avant l'achèvement du projet et le début de l'exploitation des installations.

Le coût des rénovations des bâtiments de l'Hôpital qui augmentent de façon importante leur durée de vie utile et leur capacité est comptabilisé dans le coût des immobilisations connexes. Le coût des rénovations visant à adapter les bâtiments aux nouvelles conditions de fonctionnement ou à maintenir l'efficacité normale du fonctionnement est comptabilisé au fur et à mesure que la dépense est engagée.

L'équipement loué en fonction de modalités qui transfèrent la quasi-totalité des avantages et des risques de la propriété à l'Hôpital est comptabilisé sous forme de « contrat de location-acquisition » et donc comptabilisé comme si un bien avait été acheté et qu'un passif était pris en charge. Tout autre équipement en location est comptabilisé sous forme de contrat de location-exploitation.

HÔPITAL COMMUNAUTAIRE DE CORNWALL

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2023

1. Principales conventions comptables (suite)

e) Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Une obligation liée à la mise hors service d'immobilisations est comptabilisée lorsque, à la date des états financiers, tous les critères suivants sont remplis :

- il existe une obligation juridique qui oblige la Commission à engager des coûts de mise hors service relativement à une immobilisation corporelle;
- l'opération ou l'événement passé à l'origine du passif est survenu;
- il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés;
- il est possible de procéder à une estimation raisonnable du montant en cause.

Un passif au titre de l'enlèvement de l'amiante dans les bâtiments de l'Hôpital a été comptabilisé en fonction des estimations de dépenses futures liées à la rénovation ou la démolition des bâtiments. Le passif est actualisé au moyen en calculant la valeur actualisée et rajusté annuellement pour tenir compte des charges de désactualisation. La comptabilisation d'un passif a entraîné une augmentation connexe des immobilisations corporelles respectives. L'augmentation des immobilisations est amortie conformément aux méthodes comptables d'amortissement énoncées à la note 1(d). Les coûts d'assainissement réellement engagés sont imputés à l'obligation liée à la mise hors service d'immobilisations dans la mesure du passif comptabilisé. Tout écart entre les coûts d'assainissement réellement engagés et le passif correspondant est comptabilisé à l'état des résultats au moment de l'assainissement.

f) Avantages sociaux futurs

L'Hôpital participe à un régime de retraite interentreprises à prestations déterminées. La comptabilisation du régime se fait comme pour un régime à cotisations déterminées, car les cotisations au régime sont déterminées par l'administrateur du régime et sont passées en charge lorsqu'elles sont dues. La plus récente évaluation réglementaire du financement de ce régime interentreprises, menée en date du 31 décembre 2022, a révélé un actif actuariel de 103 674 millions de dollars (114 414 millions de dollars en 2021) et un passif au titre des prestations constituées de 92 721 millions de dollars (85 905 millions de dollars en 2021), donnant lieu à un excédent de 10 953 millions de dollars (28 512 millions de dollars en 2021). Cette évaluation a également permis de confirmer que le régime était pleinement provisionné sur une base de solvabilité en date du 31 décembre 2022, selon les hypothèses et les méthodes adoptées dans le cadre de l'exercice.

HÔPITAL COMMUNAUTAIRE DE CORNWALL

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2023

1. Principales conventions comptables (suite)

f) Avantages sociaux futurs (suite)

L'Hôpital comptabilise ses obligations au titre des régimes de retraite à prestations déterminées au fur et à mesure que les salariés rendent les services nécessaires pour gagner les prestations de retraite et les avantages complémentaires de retraite. Le calcul actuariel des obligations au titre des prestations de retraite constituées et des avantages complémentaires de retraite est effectué selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services (qui prend en compte les hypothèses les plus probables de la direction au sujet de l'évolution future des niveaux de salaire et d'autres éléments de croissance des coûts, ainsi que l'âge des salariés à leur départ à la retraite et d'autres facteurs actuariels). La plus récente évaluation actuarielle des régimes de retraite remonte au 31 mars 2021, et la prochaine évaluation obligatoire aura lieu le 31 mars 2024.

Dans le cas de l'obligation au titre des prestations constituées, les gains ou pertes actuariels découlent des écarts entre les résultats réels et prévus des régimes ainsi que des modifications des hypothèses actuarielles utilisées aux fins de la détermination de l'obligation au titre des prestations constituées. Les gains ou pertes actuariels nets cumulés sont amortis sur la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs. Dans le cas des salariés actifs couverts par le régime de retraite, la durée résiduelle moyenne d'activité est de 9,5 ans (9,5 ans en 2022).

Le coût des services passés qui découle des modifications des régimes est constaté immédiatement dans l'exercice où la modification a été apportée.

g) Instruments financiers

Les instruments financiers sont comptabilisés à leur juste valeur au moment de la comptabilisation initiale. Les dérivés et les instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif sont évalués à leur juste valeur. Tous les autres instruments financiers sont ultérieurement comptabilisés au coût ou au coût après amortissement, sauf si la direction a choisi de comptabiliser les instruments à la juste valeur. La direction a choisi de comptabiliser tous les instruments à leur juste valeur, puisque leur gestion et leur évaluation se font selon la méthode de la juste valeur.

Les variations non réalisées de la juste valeur sont comptabilisées dans l'état des gains et des pertes de réévaluation jusqu'à leur réalisation, après quoi elles passent en résultat.

Les coûts de transaction engagés dans le cadre de l'acquisition d'instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur sont imputés aux résultats à mesure qu'ils sont engagés.

Les actifs financiers font tous les ans l'objet d'un test de dépréciation. Lorsqu'une moins-value est jugée durable, le montant de la perte est passé en résultat et, le cas échéant, le gain non réalisé est ajusté dans l'état des gains et des pertes de réévaluation.

HÔPITAL COMMUNAUTAIRE DE CORNWALL

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2023

1. Principales conventions comptables (suite)

g) Instruments financiers (suite)

Au moment de la vente de l'actif, les gains et pertes non réalisés qui étaient comptabilisés auparavant dans l'état des gains et des pertes de réévaluation font l'objet d'une reprise et sont passés en résultat.

La dette à long terme est comptabilisée au coût amorti. Les swaps de taux d'intérêt sont comptabilisés à la juste valeur.

Les Normes comptables pour le secteur public exigent des organismes qu'ils classent les mesures de la juste valeur selon une hiérarchie comportant trois niveaux d'information pouvant servir à déterminer la juste valeur :

Niveau 1 – cours non ajustés, sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques;

Niveau 2 – données d'entrée observables directement ou indirectement, autres que celles du niveau 1, telles que les cours, sur des marchés inactifs, pour des actifs ou des passifs ou encore des données du marché qui sont observables pour la quasi-totalité de la durée de l'actif ou du passif;

Niveau 3 – données d'entrée non observables qui ne sont pas fondées sur les activités des marchés et qui sont pertinentes pour l'évaluation à la juste valeur des actifs et des passifs.

h) Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des éléments d'actif et de passif présentés et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants déclarés au titre des produits et des charges au cours de l'exercice. Les montants faisant l'objet d'estimations comprennent les obligations au titre des avantages sociaux futurs, les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations et la valeur comptable des immobilisations. Les montants réels pourraient être différents de ces estimations.

2. Emprunt à court terme

L'Hôpital dispose d'une facilité de crédit non renouvelable de 6 000 000 \$ auprès de ses créanciers, dont un montant de néant \$ avait été utilisé au 31 mars 2023 (néant \$ en 2022). Cette marge de crédit n'est pas garantie et porte intérêt au taux préférentiel.

L'Hôpital possède aussi une marge de crédit renouvelable de 2 000 000 \$ dont la principale fonction consiste à financer l'acquisition par location de matériel important; cette marge n'avait pas été utilisée à la fin de l'exercice (néant \$ en 2022).

HÔPITAL COMMUNAUTAIRE DE CORNWALL

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2023

3. Débiteurs

Les débiteurs sont constitués des éléments suivants :

	2023	2022
Ministère de la Santé de l'Ontario	4 497 042 \$	4 886 466 \$
Régime d'assurance-santé de l'Ontario (RASO)	1 721 329	1 146 376
Autres	2 716 410	2 864 368
	8 934 781	8 897 210
Moins la provision pour créances douteuses	268 589	101 783
	8 666 192 \$	8 795 427 \$

4. Trésorerie soumise à restrictions

La trésorerie soumise à restrictions est constituée des éléments suivants :

	2023	2022
Trésorerie liée au capital (note 12)	200 000 \$	500 000 \$
Trésorerie liée au fonds de dotation	–	209 010
	200 000	709 010
Moins la tranche à court terme	200 000	500 000
	– \$	209 010 \$

HÔPITAL COMMUNAUTAIRE DE CORNWALL

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2023

5. Immobilisations

Les immobilisations sont constituées des éléments suivants :

	Coût	Amortissement cumulé	2023 Valeur comptable nette	2022 Valeur comptable nette
Terrains	2 586 644 \$	– \$	2 586 644 \$	482 402 \$
Améliorations des terrains	606 535	606 535	–	–
Bâtiments	105 789 109	39 600 836	66 188 273	68 886 954
Équipement de service des bâtiments	45 701 345	22 044 567	23 656 778	25 023 514
Matériel et mobilier	45 373 901	39 083 141	6 290 760	6 721 096
Logiciels et équipement du système d'information	25 946 242	18 428 285	7 517 957	8 517 908
	226 003 776 \$	119 763 364 \$	106 240 412 \$	109 631 874 \$

Le coût et l'amortissement cumulé des immobilisations au 31 mars 2022 se chiffraient respectivement à 219 887 426 \$ et à 100 255 552 \$.

6. Crédoiteurs et charges à payer

Les crédoiteurs et charges à payer sont constitués des éléments suivants :

	2023	2022
Traitements et salaires	10 183 956 \$	7 293 748 \$
Vacances et heures accumulées	2 004 896	1 989 394
Passif au titre de l'équité salariale	1 659 936	52 605
Crédoiteurs et charges à payer	18 866 178	16 807 596
	32 714 966 \$	26 143 343 \$

7. Avantages sociaux futurs

L'Hôpital offre à certains employés une assurance-vie ainsi qu'une assurance pour soins de santé et soins dentaires complémentaires. Une étude actuarielle indépendante des prestations de retraite et avantages postérieurs à l'emploi a été entreprise. La dernière évaluation des avantages sociaux futurs a été effectuée le 31 mars 2022. La prochaine évaluation du régime sera en vigueur à compter du 31 mars 2024.

HÔPITAL COMMUNAUTAIRE DE CORNWALL

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2023

7. Avantages sociaux futurs (suite)

Les hypothèses actuarielles importantes adoptées pour estimer l'obligation de l'Hôpital au titre des prestations constituées sont les suivantes :

	2023	2022
Taux d'actualisation	4,04 %	3,89 %
Taux de croissance des salaires	2,50 %	2,50 %
Inflation	2,00 %	2,00 %
Augmentation des prestations dentaires	4,00 %	4,00 %
Augmentation des prestations santé	4,00 %	4,00 %

La continuité de l'obligation de l'Hôpital au titre des prestations constituées se présente comme suit :

	2023	2022
Obligation au titre des prestations constituées, au début de l'exercice	5 605 705 \$	6 102 930 \$
Coût des services rendus au cours de la période	244 291	332 600
Intérêts sur l'obligation au titre des prestations constituées	213 419	194 662
Prestations versées	(426 128)	(326 503)
Perte (gain) actuariel(le)	351 626	(697 984)
Obligation au titre des prestations constituées, à la fin de l'exercice	5 988 913 \$	5 605 705 \$

HÔPITAL COMMUNAUTAIRE DE CORNWALL

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2023

7. Avantages sociaux futurs (suite)

Le rapprochement de l'obligation au titre des prestations constituées et du passif au titre des prestations constituées se présente comme suit :

	2023	2022
Obligation au titre des prestations constituées	5 988 914 \$	5 605 705 \$
Gains actuariels non amortis	575 759	1 036 490
Passif au titre des prestations constituées	6 564 673	6 642 195
Moins la tranche à court terme de l'obligation au titre des prestations constituées	348 606	488 795
Tranche à long terme du passif au titre des avantages sociaux futurs	6 216 067	6 153 400
Ajouter : Employés avec droits acquis de l'ALREO	58 873	58 873
	6 274 940 \$	6 212 273 \$

8. Dette à long terme

	2023	2022
Emprunt à terme à taux fixe portant intérêt au taux de 5,0 %, payable en versements mensuels de 30 000 \$, (principal et intérêt), exigible le 28 février 2028	1 971 000 \$	– \$
Emprunt à terme à taux fixe portant intérêt au taux de 2,12 %, payable en versements mensuels de 107 000 \$, (principal et intérêt), exigible le 27 novembre 2023	–	2 379 000
Emprunt à terme à taux fixe portant intérêt au taux de 2,66 %, payable en versements mensuels de 11 000 \$ (principal et intérêt), exigible le 18 décembre 2041	3 805 000	3 959 000
	5 776 000	6 338 000
Moins la tranche à court terme	521 000	1 572 000
	5 255 000 \$	4 766 000 \$

L'Hôpital a conclu un swap de taux d'intérêt afin de gérer la volatilité des taux d'intérêt. Le swap vient à échéance en même temps que les emprunts.

HÔPITAL COMMUNAUTAIRE DE CORNWALL

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2023

8. Dette à long terme (suite)

La juste valeur du swap de taux d'intérêt au 31 mars 2023, établie à 262 982 \$ est dans une position nette favorable et est comptabilisée dans l'état de la situation financière (212 584 \$ en 2022). Pour l'exercice en cours, la variation de la juste valeur du swap de taux d'intérêt pour l'exercice en cours a donné lieu à la comptabilisation d'un gain non réalisé de 50 398 \$ (gain non réalisé de 230 078 \$ en 2022) dans l'état des gains et des pertes de réévaluation.

La juste valeur du swap de taux d'intérêt a été déterminée selon le niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs. La juste valeur des swaps de taux d'intérêt se fonde sur les cotations des courtiers. Le caractère raisonnable de ces cotations est vérifié par l'actualisation des flux de trésorerie futurs, selon les conditions et l'échéance de chaque contrat, et par l'utilisation des taux d'intérêt du marché à la date d'évaluation pour un instrument similaire.

Les remboursements de capital à effectuer au cours des quatre prochaines années relativement à la dette long terme s'établissent comme suit :

2024	521 000 \$
2025	544 000
2026	566 000
2027	593 000
2028 et années suivantes	3 552 000
	<hr/>
	5 776 000 \$

9. Apports en capital reportés

Les apports en capital reportés afférents aux immobilisations comprennent la fraction inutilisée et non amortie des dons et des subventions reçus en vue de l'acquisition d'immobilisations. L'amortissement des apports en capital est comptabilisé en produit dans l'état des résultats.

	2023	2022
Solde au début de l'exercice	97 243 448 \$	101 182 660 \$
Dons et subventions supplémentaires reçus	2 515 560	3 005 912
Moins les montants amortis par imputation aux produits de l'exercice	(7 407 985)	(6 945 124)
Solde à la fin de l'exercice	92 351 023 \$	97 243 448 \$

HÔPITAL COMMUNAUTAIRE DE CORNWALL

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2023

9. Apports en capital reportés (suite)

Le solde des apports en capital reportés comprend ce qui suit :

	2023	2022
Apports en capital non amortis utilisés pour l'acquisition d'actifs	92 351 023 \$	97 243 448 \$

10. Investissements en immobilisations

a) Les investissements en immobilisations sont comptabilisés de la façon suivante :

	2023	2022
Immobilisations	106 240 412 \$	109 631 874 \$
Sommes financées par :		
Apports reportés afférents aux immobilisations	(92 351 023)	(97 243 448)
Obligation liée à la mise hors service d'immobilisations	(433 170)	–
Dettes à long terme	(5 776 000)	(6 338 000)
	7 680 219 \$	6 050 426 \$

b) La variation des investissements nets en immobilisations est comptabilisée de la façon suivante :

	2023	2022
Insuffisance des produits sur les charges :		
Amortissement des apports reportés	7 407 985 \$	6 945 124 \$
Amortissement des immobilisations	(10 005 930)	(9 721 464)
	(2 597 945)\$	(2 776 340)\$

	2023	2022
Variation nette des investissements en immobilisations :		
Acquisition d'immobilisations	6 181 299 \$	3 501 100 \$
Sommes financées par apports reportés	(2 515 561)	(3 005 912)
Remboursement de la dette à long terme	2 562 000	1 540 000
Sommes financées par la dette à long terme	(2 000 000)	–
	4 227 738 \$	2 035 188 \$

HÔPITAL COMMUNAUTAIRE DE CORNWALL

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2023

11. Actif net soumis à restrictions

Lors des exercices antérieurs, l'actif net du fonds de dotation faisait l'objet de restrictions d'origine externe selon lesquelles l'Hôpital doit conserver l'intégralité du capital. Au cours de l'exercice, des fonds ont été transférés à la Fondation de l'Hôpital communautaire de Cornwall à la condition que ces fonds continuent d'être gérés en vertu des restrictions indiquées.

12. Engagements et éventualités

- a) La nature des activités de l'Hôpital fait en sorte qu'il y a généralement des réclamations judiciaires en cours ou possibles à tout moment. En ce qui a trait aux réclamations en date du 31 mars 2023, la direction estime que l'Hôpital a une défense valable et une couverture d'assurance adéquate. Advenant qu'une réclamation soit accueillie, la direction ne croit pas que celle-ci aurait une incidence importante sur la situation financière de l'Hôpital.
- b) Le 1^{er} juillet 1987, un groupe d'organismes de santé (les « souscripteurs ») a créé le Healthcare Insurance Reciprocal of Canada (le « HIROC »). Le HIROC est enregistré à titre d'assurance mutualité en vertu de la *Loi sur les assurances* de l'Ontario, laquelle autorise des personnes à échanger entre elles des contrats réciproques d'indemnisation ou d'assurance. Le HIROC facilite la fourniture d'une couverture d'assurance-responsabilité aux organismes de santé de l'Ontario, du Manitoba, de la Saskatchewan et de Terre-Neuve-et-Labrador. Les souscripteurs versent une prime annuelle qui est fixée par calcul actuariel. Ces primes font l'objet d'une évaluation dans le cas de pertes supérieures à la prime que le groupe de souscripteurs pourrait connaître, le cas échéant, pour les années où ils sont souscripteurs. Aucune évaluation de la sorte n'avait été effectuée en date du 31 mars 2023.

Depuis sa création en 1987, le HIROC a accumulé un excédent non affecté représentant le total des primes versées par tous les souscripteurs, plus le revenu de placement, moins l'obligation au titre des réserves pour réclamations, les charges et les frais de fonctionnement. Chaque souscripteur dont les primes versées plus le revenu de placement excèdent son obligation envers l'attribution des réserves pour réclamations, les charges et les frais de fonctionnement, pourrait être fondé à recevoir la répartition de sa part de l'excédent non affecté au moment où une telle répartition sera annoncée par le conseil d'administration du HIROC. Aucune distribution de la sorte n'avait été annoncée par le HIROC en date du 31 mars 2023.

- c) Fonds de roulement

L'Hôpital s'est vu accorder une aide ponctuelle pouvant atteindre 25 420 500 \$, qui lui sera versée par tranche annuelle de 8 473 500 \$ à compter de 2012 et qui a pris fin en 2015. Cette aide a pour but de remédier au déficit du fonds du roulement de l'Hôpital. Pour pouvoir conserver les fonds, l'Hôpital doit prévoir un équilibre budgétaire annuel et chercher à ramener le déficit à zéro d'ici au 31 mars 2023.

HÔPITAL COMMUNAUTAIRE DE CORNWALL

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2023

12. Engagements et éventualités

d) Fonds inutilisés

Compte tenu des circonstances actuelles exceptionnelles et sans précédent liées à la pandémie de COVID-19, l'Hôpital est autorisé à reporter sur l'exercice 2024 les fonds non utilisés suivants :

- Somme de 200 000 \$ obtenue du Fonds pour le réaménagement de l'infrastructure du système de santé

Il a été convenu que les fonds reportés serviront aux fins pour lesquelles ils étaient destinés au départ et ne seront pas réaffectés au financement d'autres coûts non prévus à l'origine. Ces fonds feront l'objet d'un rapprochement à une date ultérieure, et tout ajustement sera pris en compte dans les états financiers de l'Hôpital au cours de l'année du versement. Ces montants sont inclus dans les produits reportés à l'état de la situation financière.

13. Charges de retraite

Presque tous les employés de l'Hôpital participent au Régime de retraite des hôpitaux de l'Ontario (le « régime »). Il s'agit d'un régime interentreprises à prestations déterminées auquel peuvent participer tous les employés admissibles des employeurs membres de l'Association des hôpitaux de l'Ontario. Le montant des cotisations versées au régime au cours de l'exercice par l'Hôpital au nom des employés s'élevait à 6 422 346 \$ (5 871 898 \$ en 2022) et il figure à l'état des résultats.

La charge de retraite repose sur les estimations les plus probables de la direction du régime, faites en collaboration avec ses actuaires, du montant nécessaire pour donner un niveau d'assurance élevé que les avantages sociaux futurs pourront être entièrement financés par le fonds de retraite, comme le prévoit le régime. L'objectif est de s'assurer que les cotisations que l'employeur verse au régime continuent de correspondre à un pourcentage stable des cotisations versées par les employés.

L'écart entre les prévisions actuarielles des réserves et les résultats techniques peut être important. Tout écart doit habituellement être capitalisé par les participants du régime. Le rapport annuel de 2022 indique que le régime est pleinement capitalisé à 120 %.

HÔPITAL COMMUNAUTAIRE DE CORNWALL

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2023

14. Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement

	2023	2022
Diminution (augmentation) de l'actif à court terme		
Débiteurs	129 235 \$	5 272 267 \$
Stocks	592 442	302 608
Charges payées d'avance	827 318	(458 601)
Augmentation (diminution) du passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer	6 571 623	1 988 882
Produits reportés	(241 220)	(571 107)
Variation nette du fonds de roulement hors trésorerie	7 879 398 \$	6 534 049 \$

15. Entités apparentées

a) Fondation de l'Hôpital communautaire de Cornwall

L'Hôpital a un intérêt financier dans la Fondation de l'Hôpital communautaire de Cornwall (la « Fondation »), mais n'exerce aucun contrôle sur celle-ci.

La Fondation est constituée en personne morale en vertu de la *Loi sur les corporations canadiennes* et est un organisme de bienfaisance enregistré en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Son mandat consiste à amasser des fonds pour financer les programmes de l'Hôpital, l'achat d'équipement médical et l'agrandissement et la rénovation de l'édifice, afin d'améliorer la qualité des soins de santé prodigués à la communauté.

Les actifs nets et le résultat des activités de la Fondation ne sont pas inclus dans les états de l'Hôpital.

Les opérations entre personnes morales apparentées qui ne sont pas présentées séparément dans les états financiers comprennent la somme de 1 050 650 \$ (590 237 \$ en 2022) que la Fondation, dont 1 050 650 \$ ont été comptabilisés à titre d'apports reportés et serviront à l'achat prévu d'équipement pour l'Hôpital.

b) Auxiliaires de l'Hôpital communautaire de Cornwall

Les actifs nets et le résultat des activités des Auxiliaires ne sont pas inclus dans les états financiers de l'Hôpital.

L'Hôpital a un intérêt financier dans les Auxiliaires de l'Hôpital communautaire de Cornwall du fait qu'il maintient des ressources que les Auxiliaires utilisent pour produire des revenus.

HÔPITAL COMMUNAUTAIRE DE CORNWALL

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2023

15. Entités apparentées (suite)

c) Association des laboratoires régionaux de l'Est de l'Ontario

L'Hôpital a un intérêt financier dans l'Association des laboratoires régionaux de l'Est de l'Ontario (« ALREO »), mais n'exerce aucun contrôle sur celle-ci. Les actifs nets et le résultat des activités de l'ALREO ne sont pas inclus dans les états financiers de l'Hôpital. Des services au montant de 6 454 638 \$ (6 225 262 \$ en 2022) ont été achetés auprès de l'ALREO et sont inclus dans les autres fournitures et charges de l'état des résultats. Les dépenses engagées par l'Hôpital en salaires et en fournitures, dont le montant s'élève à 177 725 \$ (159 654 \$ en 2022), découlant des essais en laboratoire sont entièrement recouvrables auprès de l'ALREO; une partie de ce montant à hauteur de 27 500 \$ (29 623 \$ en 2022) est incluse dans les débiteurs au 31 mars 2023.

16. Risques financiers et concentration du risque de crédit

a) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie manque à ses obligations contractuelles et entraîne de ce fait une perte financière. L'Hôpital est exposé au risque de crédit relativement aux débiteurs et à la trésorerie.

L'Hôpital évalue les débiteurs de façon continue et constitue une provision pour créances douteuses à l'égard de tous les montants qui ne sont pas recouvrables. L'exposition maximale au risque de crédit de l'Hôpital au 31 mars 2023 s'élève à la valeur comptable de ces actifs.

La valeur comptable des débiteurs est comptabilisée dans la provision pour créances douteuses. Les pertes de valeur connexes, s'il y a lieu, sont constatées dans l'état des résultats. Les recouvrements subséquents aux pertes de valeur de débiteurs sont crédités dans l'état des résultats.

Il n'y a eu aucune variation importante de ce risque par rapport à 2022.

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'hôpital ne soit pas en mesure d'honorer ses engagements en temps opportun ou à un coût raisonnable. L'Hôpital gère son risque de liquidité en surveillant ses besoins sur le plan du fonctionnement. Il prépare des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de faire en sorte de disposer des fonds suffisants pour honorer ses engagements.

Les créiteurs et charges à payer sont généralement remboursables dans les 60 jours suivant la date de réception de la facture.

Il n'y a eu aucune variation importante de ce risque par rapport à 2022.

HÔPITAL COMMUNAUTAIRE DE CORNWALL

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2023

16. Risques financiers et concentration du risque de crédit (suite)

c) Risque de marché

Le risque de marché se définit comme étant le risque que des variations des prix du marché, notamment les taux de change et les taux d'intérêt, puissent affecter les revenus de l'Hôpital ou la valeur de ses instruments financiers. La gestion du risque de marché a pour but de contrôler l'exposition à ce risque afin qu'elle se situe à l'intérieur de paramètres acceptables, tout en optimisant le rendement du capital investi.

d) Risque de taux d'intérêt

Le risque d'intérêt désigne le risque lié à la fluctuation de la juste valeur des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

Les actifs et passifs financiers à taux d'intérêt variable exposent l'Hôpital à un risque de taux d'intérêt de flux de trésorerie. L'Hôpital est exposé à ce risque du fait de la détention d'emprunts à terme et de swaps de taux d'intérêt.

L'Hôpital atténue ce risque au moyen d'instruments dérivés (swaps de taux d'intérêt) qui permettent d'échanger le taux variable inhérent aux emprunts contre un taux fixe (voir la note 8). Par conséquent, les variations des taux d'intérêt du marché ne devraient pas avoir d'incidence sur les opérations et les flux de trésorerie futurs liés aux emprunts à terme.

Il n'y a eu aucune variation de ce risque par rapport à 2022.

17. Programme d'éducation en matière de diabète

Le produit Soins aux patients – Ministère de la Santé comprend un montant de 372 838 \$ (372 838 \$ en 2022) consacré au financement du programme d'éducation en matière de diabète. Les dépenses engagées pour ce programme ont totalisé 466 456 \$ (400 503 \$ en 2022), y compris des montants de 465 904 \$ (399 856 \$ en 2022) en salaires et de 552 \$ (647 \$ en 2022) en fournitures et articles divers. Le déficit de programme de 93 618 \$ (27 665 \$ en 2022) a été comblé à même le financement de base de l'Hôpital.

18. Financement de la part du ministère de la Santé en raison de la pandémie

En raison de la pandémie de coronavirus (« COVID-19 ») qui sévit, le ministère de la Santé (« le Ministère ») a annoncé plusieurs programmes de financement visant à aider les hôpitaux à supporter les coûts de fonctionnement et les coûts en capital différentiels et les baisses de revenus découlant de la COVID-19. Outre ces programmes, le Ministère autorise les hôpitaux à réaffecter les fonds inutilisés de certains programmes basés sur le volume au financement des coûts et des autres pressions opérationnelles dus à la COVID-19, au moyen d'un rapprochement général des fonds.

HÔPITAL COMMUNAUTAIRE DE CORNWALL

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2023

18. Financement de la part du ministère de la Santé en raison de la pandémie (suite)

Bien que le Ministère ait donné des directives concernant le montant maximal des fonds pouvant être attribués à l'Hôpital et les critères d'admissibilité et de constatation des revenus, celles-ci continuent d'évoluer et pourraient faire l'objet d'une révision et d'une clarification après l'approbation des présents états financiers. Le Ministère a également indiqué que tout le financement lié à la COVID-19 était soumis à un examen et à un rapprochement, avec la possibilité d'ajustements au cours de l'exercice suivant.

L'estimation par la direction des revenus à recevoir du Ministère en raison de la COVID-19 se fonde sur les dernières directives du Ministère et sur les conséquences de la COVID-19 sur les activités, le revenu et les dépenses de l'Hôpital. Tout ajustement que la direction apportera à l'estimation des revenus à recevoir du Ministère sera pris en compte dans les états financiers de l'Hôpital au cours de l'année du versement.

Les fonds obtenus du Ministère en raison de la COVID-19 et qui sont comptabilisés dans les produits de l'exercice considéré sont résumés ci-dessous :

	2023	2022
Financement des dépenses de fonctionnement différentielles liées à la COVID-19	1 704 809 \$	4 448 000 \$
Financement de la prime/retenuée liée à la pandémie	1 030 025	967 243
Financement des aides temporaires aux médecins	2 623 431	2 984 368
Financement de l'augmentation de salaire temporaire/permanente	268 200	281 856
	5 626 465 \$	8 681 467 \$

En plus de ce qui précède, l'Hôpital a constaté la somme de 103 126 \$ (387 504 \$ en 2022) au titre des fonds du Ministère pour couvrir les dépenses en immobilisations liées à la COVID-19, somme qui est venue s'ajouter aux apports en capital reportés au cours de l'exercice.

Au cours de l'exercice 2023, pour en arriver à une position équilibrée, l'Hôpital a comptabilisé la somme de 637 773 \$ (1 375 677 \$ en 2022) au titre du financement non gagné basé sur le volume pour compenser les pressions opérationnelles découlant de la COVID-19.

19. Équipe Santé Ontario

L'Hôpital est le détenteur désigné des fonds de mise en œuvre de l'équipe Santé Ontario du Haut-Canada, de Cornwall et de la région (ESO HCCR). À ce titre, l'Hôpital a touché une somme de 977 500 \$ au cours de l'exercice 2023. Au 31 mars 2023, une somme de 811 750 \$ avait été comptabilisée à la fois dans les produits et les charges à l'état des résultats, tandis que la différence de 165 750 \$ était incluse dans les créditeurs et charges à payer à l'état de la situation financière.

HÔPITAL COMMUNAUTAIRE DE CORNWALL

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2023

20. Obligation liée à la mise hors service d'immobilisations

Le 1^{er} avril 2022, l'Hôpital a adopté le chapitre SP 3280 des Normes comptables pour le secteur public, Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations. Cette nouvelle norme traite de la comptabilisation des obligations juridiques liées à la mise hors service de certaines immobilisations corporelles, comme l'enlèvement de l'amiante dans les bâtiments détenus par l'Hôpital. Elle a été adoptée selon la méthode rétrospective modifiée à la date d'adoption. Selon cette méthode, les hypothèses utilisées pour estimer les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations de l'Hôpital sont appliquées à la date d'adoption de la norme.

Le 1^{er} avril 2022, l'Hôpital a comptabilisé une obligation liée à la mise hors service d'immobilisations pour des immeubles qu'il possède et qui contiennent de l'amiante. À l'origine, le bâtiment avait été obtenu dans le cadre de la fusion en décembre 2003 et le passif a été mesuré à la date de transfert au moment de la création du passif. La durée de vie utile prévue de l'immeuble était de 25 ans, et l'estimation n'a pas été modifiée depuis le transfert.

Conformément aux dispositions de cette nouvelle norme, l'Hôpital a apporté les ajustements suivants au 1^{er} avril 2022 :

- une augmentation de 3 156 899 \$ du compte d'immobilisations de l'immeuble, ce qui représente l'estimation initiale de l'obligation à la date d'achat, et une augmentation connexe de 2 737 730 \$ de l'amortissement cumulé, ce qui représente 19 années d'augmentation au titre de l'amortissement ou de la désactualisation si le passif avait été initialement comptabilisé;
- une obligation de 3 156 899 \$ liée à la mise hors service d'immobilisations, qui représente le coût estimatif des travaux d'assainissement à cette date;
- une diminution de l'actif net d'ouverture de 2 723 730 \$, ce qui représente 19 années de charges d'amortissement et de désactualisation cumulées sur l'actif du bâtiment et la partie du passif imputée directement aux charges propres aux actifs qui ne font plus l'objet d'un usage productif, le cas échéant.